



⌘⌘⌘⌘⌘⌘

COMMUNE DE VILLARODIN-BOURGET

⌘⌘⌘⌘⌘⌘

PROCES-VERBAL et COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2018

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Convocation transmise le 12/12/2018

Public : 0

Avisé par SMS le 31/11/2018

Secrétaire de séance : Philippe Delhomme

Le dix-sept décembre deux mille dix-huit à vingt heures trente à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

Tous les membres sont présents à l'exception de Laurence Billard Vincendet, Antony Melquiot (procuration à Philippe Delhomme) et Luc Pascal (procuration à Marie-Claude Côte).

A l'unanimité, le conseil approuve le compte-rendu du 7 novembre 2018.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'ajouter à l'ordre du jour à savoir l'indemnité de conseil et de confection de documents comptables aux percepteurs de la trésorerie de Modane.

Finances

1. Indemnités de conseil et de confection de budget

Chaque année le conseil municipal doit statuer sur l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection de budget versées au Comptable Public de Modane.

Compte tenu des bonnes relations et de l'appui comptable fourni tant par M. Plouvier et Mme Forget depuis son arrivée, Monsieur le Maire propose de verser 100% de l'indemnité aux comptables publics 2019.

A l'unanimité, le conseil approuve la proposition et autorise M. le Maire à verser les sommes suivantes à chaque comptable public car proratisé au temps de présence sur 2019 :

- M. Plouvier : Indemnité de conseil 100% sur 240 jours soit 427.41 € + indemnité de confection de 30.49€

- Mme Forget : Indemnité de conseil 100% sur 240 jours soit 213.71 €

2. Tarifs Régie Service Culture et Vie locale

- Réunions/séminaires : Mise à disposition gratuite aux associations locales et copropriétés locales.
- Tarifs Cinéma et accessoires :

Places de cinéma ou de spectacle

Orchestre	8,00 €	
Tarif réduit : demandeur d'emploi, étudiant, -18 ans, animation	5,00 €	
Moins de 14 ans	4,00 €	
Location de lunettes 3D / séance	1,50 €	
Abonnement adulte carnet de 10 séances	58,00 €	
Abonnement jeune - 18 ans carte de 10 séances	38,00 €	
Opération nationale "fête du cinéma"	4,00 €	
Associations déclarées et écoles (+ 50 entrées / séance)	3,00 €	
Groupe - Comité d'entreprise (+ 50 entrées / séance)	3,80 €	
Pass multiloisirs été	6,00 €	
Passeport annuel HMV	6,00 €	
	Tarif plein	14,00 €
Spectacles	Tarif réduit	8,00 €
	Tarif scolaire	6,00 €

Boissons

bouteille eau 50 cl	1,00 €
bouteille soda 50 cl	2,50 €
cannette soda 33 cl	2,00 €

Confiseries

sucette	0,50 €
sachet friandises	2,50 €
barre chocolatée	1,50 €
boite popcorn	3,00 €

• Fête franco-italienne : vote des tarifs :

Boissons :	
Bières NO TAV 75cl : 8.00 €	Sodas 33cl : 2.50€
Bière locale 25cl : 3.50€	Bière pression 25cl : 3.00€
Accessoires :	
Drapeaux : 7.00€	Sandwich : 3.00€
Tombola : 2.00€	

3. Tarifs Régie de Secours, modification

Suite à la réception d'un courrier du SDIS 73 le 5 décembre, il convient de mettre à jour le tarif de secours de transports « Bas de pistes SDIS ». Le montant qui sera facturé aux victimes est de 202 € du bas des pistes vers le cabinet médical de Modane et 317 € du bas des pistes vers centre hospitalier.

A l'unanimité, le conseil approuve le tarif.

Projets agricoles

4. Validation des projets agricoles

Mme Duval, M. le Maire et les élus présents à la Commission Agriculture expose à l'Assemblée la démarche, l'avancée et la teneur des projets agricoles.

La démarche :

Lors de la révision du PLU, le diagnostic agricole, réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Savoie, avait révélé le besoin de créer plusieurs zones pour l'installation éventuelle d'agriculteurs et pour la création d'une ferme pédagogique.

Sur ces zones, il a fallu superposer les cartes : du plan de prévention des risques naturels, des zones protégées, des zones d'habitations ; ce qui fortement réduit les zones d'implantations possibles.

Ensuite, les accès pour les poids lourds et pour les bus et les zones « facilement » viabilisables ont fini par amener les élus à choisir deux zones potentielles : la Roche côté Bourget et les Scies côté Villarodin.

Par la suite, la retraite de l'unique agriculteur, et le délogement de son installation par le chantier Lyon Turin, n'ont pas permis une reprise de l'activité ovins.

L'outil nécessaire à une bonne gestion agricole étant l'Association Foncière Pastorale (AFP), celle-ci a fait l'objet d'un gros travail pour arriver à l'étendre à tout le territoire communal, hors zones d'habitations.

Par la suite des porteurs de projets se sont manifestés et ont montés des dossiers sérieux.

Des groupes de travaux, commissions Agriculture et bureau de l'AFP, composés d'élus et d'habitants des villages, se sont réunis de nombreuses fois pour étudier les propositions.

Accompagné par la Chambre d'Agriculture de la Savoie, par les mesures compensatoires du chantier Lyon Turin et par des professionnels du métier, et après avoir étudié les zones compatibles avec les exploitations proposées, les habitants et élus ont validé deux dossiers.

Le PLU autorise la construction de bâtiments agricoles y compris habitation dans ces zones mais il convient de le modifier pour éviter tout changement de destination dans le cas d'abandon d'exploitation.

Présentation et état d'avancement des dossiers :

1) Ferme vaches laitières et transformation :

Emplacement : Villarodin sur les zones des Scies et Affetoures.

Mme Aude Bonnefond, agricultrice, prévoit la création d'une exploitation agricole pour le pâturage de vaches laitières et la production de lait avec transformation et vente sur place.

Elle prévoit l'exploitation sur site de 10 vaches laitières maximum soit l'équivalent de l'exploitation actuelle sur les mêmes zones,

Le bâtiment agricole représentera une surface d'environ 500 m² à l'Ouest du garage communal avec deux ensembles groupés : une partie avec stockage de foin, stabulation pour les animaux, une fumière, une salle de traite et une autre partie pour la salle de fabrication et d'affinage et pour l'espace de vente.

L'exploitation sera implantée à distance réglementaire voire plus de l'habitation existante sachant que la règle est de 25 m en zone de montagne.

Etat d'avancement : en attente de régularisation foncière pour lancement du permis de construire et création de l'exploitation. Bilan prévisionnel validé par la Chambre d'Agriculture. Financement en fonds propres.

2) Ferme pédagogique :

Emplacement : Rocher des Amoureux face sud ; lieudits la Roche et Champonnay

Nathalie Choiseau un projet de ferme pédagogique de découverte et d'activités de loisirs « âne mérinos et alpacas » articulé autour de trois ateliers principaux :

- Elevage d'équidés (ânes, mules et chevaux) : pâturage, fauche, activités de loisirs, pension, lombricompostage ;
- Production végétale : safran, petits fruits, plantes aromatiques et médicinales, activités ludiques.

Et de sous-ateliers :

- élevage de poules pondeuses (agriculture biologique),
- jardin familial permacole en agriculture biologique,
- accueil à la ferme.

La ferme serait ouverte toute l'année et le public visé est tant local et que touristique.

Etat d'avancement : en attente de régularisation foncière pour lancement du permis de construire et création de l'activité. Formations et bilan prévisionnel validés par la Chambre d'Agriculture.

Foncier :

Monsieur le Maire indique que 90% des propriétaires ont donné leur accord à la vente de leur(s) parcelle(s) ce qui suffit pour valider les accords amiables pour lancer le projet.

Coût prévisionnel :

Achat des terrains, frais de bornage avant de revente, viabilisation des terrains (hors Eaux Usées car les installations seront autonomes dans ces zones) : 340 000 € H.T.

Financement :	%	Montants HT
Dispositif de mise en œuvre de mesures compensatoire par TELT dans le cadre du projet Lyon Turin (<i>voir explication en point 6</i>)	90 %	335 000 €
Autofinancement	10 %	34 000 €
TOTAL	100 %	340 000 €

Objectifs :

- Valoriser le territoire et ses richesses
- Créer deux activités nouvelles sur le territoire
- Dynamiser les villages tant touristique qu'agricole
- Créer des circuits courts en approche locale
- Créer de l'emploi local
- Entretenir les parcelles
- Diversifier l'offre alimentaire
- Permettre à tout public de visiter le monde agricole

A l'unanimité, le conseil approuve les projets proposés et demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour une prise en charge à 100% des coûts de viabilisation par le dispositif de mesures compensatoires. Des réunions publiques seront ensuite programmées pour expliquer plus en détails les deux dossiers retenus.

5. Achat terrains pour projets agricoles

Dans la continuité du point précédent, la régularisation foncière est nécessaire pour le projet de Ferme pédagogique au Bourget. A Villarodin, la Commune est propriétaire des terrains concernés par le bâtiment.

Prix d'achat proposé par M. le Maire : 2€/m² pour une surface totale de 4080 m² maximum.

A l'unanimité, le conseil approuve le tarif et autorise M. le Maire à signer les actes nécessaires à la régularisation foncière.

6. Vente terrains aux porteurs de projets

Pour permettre aux porteuses de projet de lancer leurs démarches administratives, il convient de valider le prix et la vente du terrain soit environ 600 m² pour Villarodin à Mme Bonnefond et 800m² pour Le Bourget à Mme Choiseau. Monsieur le Maire propose 5€/m² frais d'actes à la charge des acquéreurs.

A l'unanimité, le conseil approuve le tarif et autorise M. le Maire à signer les actes nécessaires à la vente des terrains concernés pour la construction des bâtiments et leur entretien. Les frais de bornage restent à la charge de la collectivité.

7. Convention TELT

Le projet de convention de financement avec TELT pour la mise en place du dispositif de mesures compensatoires collectives agricoles n'est pas encore finalisé mais M. le Maire tenait à informer l'Assemblée de ce dispositif et de la signature qu'il pourrait être amené à faire début 2019 dans le cadre de sa délégation du conseil pour la signature de conventions et contrats.

Voici les principes du dispositif énoncés par TELT :

Les travaux relatifs à l'excavation du tunnel de base entraîneront la destruction de terrains et bâtiments agricoles actuellement exploités. Ces destructions ont été indemnisées à titre individuel par des évictions agricoles toutes traitées à l'amiable.

L'impact des travaux sur ces surfaces induit également à l'échelle du territoire une perte de potentiel agricole collectif qui a été estimée à un montant de 1M€.

Objectifs: TELT doit compenser de façon juste et appropriée la perte de potentiel agricole à l'échelle collective pour contrebalancer les effets négatifs du projet d'aménagement sur l'économie agricole du territoire. L'objectif global étant de retrouver des potentialités agricoles.

Comme expliqué précédemment les potentialités agricoles sont très réduites en zones de montagnes, du fait des zones avalanches, à risques d'éboulements ou autres, zones protégées ZICO, ZNIEF, ou NATURA 2000...

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de faire les démarches avec TELT.

Bâtiments

8. Projet de réhabilitation Maison d'Octavie

Monsieur le Maire explique et présente au conseil municipal le diagnostic réalisé par le groupement d'architectes attributaire du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Maison d'Octavie.

La Commission Bâtiment s'est tenue juste avant la séance et ses membres proposent de conserver le principe de faire une salle communale et un logement de nature à accueillir une famille à l'année sur Villarodin.

Compte tenu du coût nettement plus élevé que l'estimation faite le bureau d'étude de LTF en 2009 : 835 k€ au lieu de 400 k€. Il convient avant tout de rencontrer les représentants de TELT pour étudier les possibilités de révision de la convention.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit encore une fois d'une mesure compensatoire pour la mise en valeur et la protection du mécanisme du Moulin. Cette mesure est de surcroît inscrite dans l'enquête publique de 2010.

A l'unanimité, les élus présents approuve le projet de réhabilitation, charge M. le Maire de suivre le financement avec TELT.

Conventions/Contrats signées par délégation

- ✓ Convention pour mener des Etudes conjointes Chute de blocs RD215e avec le Conseil Départemental de la Savoie
- ✓ Convention pour la Médiation préalable obligatoire (Ressources humaines) avec le Centre de Gestion de la Savoie
- ✓ Convention ANCV pour encaissement de chèques vacances au Cinéma Le Grand Air
- ✓ Convention AURA pour encaissement de réductions avec le PassRégion au Cinéma Le Grand Air
- ✓ Contrat CNC pour l'exploitation du cinéma Le Grand Air
- ✓ Contrat Cinématériel pour la maintenance du matériel de projection du Cinéma

- Parking couvert 400 places
- ✓ Détection Incendie Chubb
- ✓ Extincteurs/RIA ATI
- ✓ Détection de gaz Oldham
- ✓ Installations électriques Socotec

- Parking Balcons de la Vanoise
- ✓ Installations électriques Socotec
- ✓ Aire de jeux Vérification annuelle Veritas
- ✓ Barrières automatiques
- ✓ Maintenance préventive Portalp
- ✓ Réserves commerces Monte-charge OTIS

Divers

Retour de compétences de la CCHMV sur la Commune : M. le Maire rappelle aux élus les changements annoncés au 1^{er} janvier pour la Commune et ses services. La charge de travail est très lourde et le service administratif traite les priorités au mieux. Le service public est cependant ralenti et d'autres dossiers patienteront le temps de cette mise en place et dans l'attente de pouvoir recruter une assistante administrative et comptable.

Une page se tourne : L'outil Syndicat-District-Comcom mutualisait les services dans un souci d'efficacité, cet outil fonctionnait et doit aujourd'hui être éclaté entre CCHMV (compétences obligatoires), Syndicat Mixte Thabor Vanoise (exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable de La Norma), SPL (Office du Tourisme), et les Communes d'Avrieux (Ecole) et Villarodin-Bourget (tout le reste)...

Concrètement ce retour en quoi consiste-t-il ?

- QUOI ?

Fibre Optique	Hors Réseaux liés au Domaine skiable (notamment entre le TC - Départ TSD - Maison de La Norma - Chalet Grand Air)
	Tous les autres réseaux (Depuis le pont de la Glaire)
Réseaux secs et humides	Télécom
	Eau potable
Périmètre urbanisé	Parcelles urbanisées (au sein de la station) insérées dans PLU pour commercialisation (dents creuses par ex)
	Parcelles hors domaine skiable
Parking des Balcons de la Vanoise	Niveau RDC 22 places : privé Sogenor hors saison d'hiver
	1er étage (dont 2 places réservées Club des Sports)
Parking 400 places	parking + dépendances, stockages, locaux techniques, 2 garages, ventilation...
Aire de chainage rond-point RD 1006	
Routes + trottoirs	A partir du 1er rond point entrée station
Parkings non couverts	Y compris ceux de l'entrée avant le 1er rond-point
Cheminements piétonniers	Foncier + équipements, dont escaliers par exemple
Borne de rechargement électrique	Investissement : équipements REVB / GC CCHMV
2 barrières automatiques	Dont barrière du Pra HS
Eclairage public	Réseaux + éclairages (voirie, cheminements piétons)
Cascade du Martinet - Villarodin	Dont éclairages
Route de l'Art	Abords et intérieurs des virages (dont éclairages)
Village commercial	Dont terrasses / occupations domaine public
Massifs paysagers + fleurissement	Dont éclairages (Normalines, Village)
Front de neige	Double utilisation : hiver domaine skiable / été animations activités

Domaine public autre que voiries	Gestion du foncier, occupations
WC parking entrée station	
Platelage au-dessus du parking 400 places	Travaux à prévoir (étanchéité + platelage)
Vidéosurveillance	7 caméras numériques (station) et 2 analogiques (parking couvert) Système d'enregistrement
Eclairages festifs	Eclairages Martins (village / front de neige). PC de commande : bureau Directeur Sogenor
	Eclairages de Noël
Zone de loisirs des Avenières	Lac de pêche + espace "BBQ"
Terrains de tennis	4 terrains clôturés + 1 terrain non clôt
Ludoparc	Dont patinoire et dépendances (HS)
Aire de jeux	
2 terrains de pétanque	Rassemblement ESF + village
Centre équestre	Chalet propriété de la Maison du Tourisme
Base de loisirs aquatiques	Plan d'eau de baignade + platelage + zone clôturée + locaux accueil
	Locaux techniques
Randonnée pédestre	Sentiers d'intérêt communautaire (dont sentier de l'Art et jonct° villages)
Local technique Porte de la Vanoise	Service maintenance Centrale de Réservation
Réserves commerçants + Local technique (Chalet Grand Air) + cave	8 locaux (sous Grand Air) + 1 réserve SOGENOR + 1 cave (portes de la Vanoise)
Bâtiment départ TSD	Local Esthétique
	Local médecin
	Locaux techniques : Transfo (dont arrivée FO) + local cartons
	Local bibliothèque / remise médicaments
	Appartement logement saisonniers
Chalet Le Grand Air (sauf le cinéma)	Centrale de réservation, sanitaires, bagagerie, laverie...
	Locaux administratifs, d'accueil, techniques (laverie, sanitaires, bagagerie), communs
Cinéma	Dont locaux techniques, Salle, exploitation, gestion (hors programmation pour l'instant)
Enfance	Garderie 0-3 ans
	Centre de loisirs : 5-12 ans touristiques seulement

A tout cela s'ajoute des biens privés ou publics bâtis ou non bâtis qui s'étendent du rond-point de La Norma (bas) jusqu'en haut du domaine skiable.

Certains sont liés à une compétence ou domanialité et seront cédés gracieusement ou resteront à la CCHMV (ex. foncier lié au domaine skiable et remontées mécaniques), d'autres feront l'objet d'arbitrages pour un retour sur les Communes d'origine, en accord avec la Commune d'Avrieux, Villarodin-Bourget et les élus de la CCHMV.

👁️ QUI?

Qui a pris la Décision : Les réformes territoriales imposées par l'Etat depuis 2013 ont poussé les élus communautaires à 7 puis à 10 communes à redéfinir de nouveaux statuts avec des compétences regroupées autour d'un intérêt communautaire. Le champ La Norma, hors domaine skiable, n'étant plus concerné, il redescend sur la ou les Communes supports. Les solutions écartées : Commune nouvelle Avrieux Villarodin-Bourget et le Syndicat.

- Administratif : Les 2 agents sont chargés de tout l'opérationnel, RH, relations fournisseurs, moyens de paiements, régie de recettes...
- Enfance : service qui continuera d'être géré par l'Association Maison de La Norma.
- Ecole : retour à la Commune d'Avrieux depuis le 01/09/2018
- Tous les habitants et les acteurs économiques des villages et de La Norma

⊕ COMMENT ?

Par de nombreuses réunions, arbitrages.

Par la rédaction de conventions, changement de contrats, création de régie, actes notariés...

Avec le soutien des personnels et élus de la CCHMV.

⊕ COMBIEN ?

Quel est le coût de ce transfert ? le temps passé en interne, impossible à estimer

Quelles seront les ressources de la Commune pour assurer ces compétences élargies ?

Une délibération du conseil communautaire du 04/04/2018 fixe le principe suivant : en cas de restitution de compétences de la CCHMV vers une commune, la CCHMV restitue le montant estimé pour cette compétence à la ou les communes concernées par la DSC montant figé année « N » de la restitution).

Quel impact sur les taux d'imposition ?

Normalement nul en ce qui concerne ce transfert.

⊕ QUAND ?

La CCHMV a modifié ses statuts et sont applicables au 01/01/2019 ce qui signifie un retour sur la Commune au 1^{er} janvier 2019 également.

Concernant la partie foncière privée ou publique, tout sera régularisé dans l'année 2019.

Pour toutes questions relatives à ce sujet, n'hésitez pas à contacter nos services.

Vœux du Conseil municipal :

les élus du conseil municipal et Monsieur le Maire invitent tous les habitants et commerçants de la Commune **VENDREDI 11 janvier 2019 18H00** à la Salle Communale du Bourget.

Création d'un comité d'élus :

M. Delhomme explique la **Création d'un comité d'élus pour promouvoir le soutien de la ligne existante et le maintien des gares de Maurienne**. Il s'agit là de rassembler les élus de Maurienne et d'autres communes comme Chimilin, Chapareillan, Grenoble autour d'un sujet préoccupant pour la desserte locale et les liaisons transfrontalières. Les élus souhaitant faire partie de ce comité sont invités à se faire connaître auprès de M. Delhomme.

Mme Côte, Mme Duval, M. Buisson Bruno, M. Buisson Eric, M. Margueron Gilles souhaitent faire partie de ce comité.

Le Maire,
Gilles Margueron

